

Chef de projets culturels et événementiels

RNCP34493 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44067, 12523
Code(s) ROME	K1206, K1802, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	02/03/2022

Certificateur(s)

AGENCE EUROPEENNE DU MANAGEMENT CULTUREL · SIRET : 44461240200032

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le/la Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels travaille au sein de structures à vocation culturelle, sociale ou de développement qui interviennent aux bénéfices de populations urbaines, périurbaines ou rurales dans une logique de conception et d'organisation d'actions culturelles, créatrices du lien social et/ou de développement économique.

Il/Elle préconise, conçoit et met en œuvre des projets culturels et événementiels dans les domaines du spectacle vivant, de l'événementiel, de la valorisation du patrimoine et des arts plastiques en favorisant les initiatives participatives et le développement durable. Il/Elle trouve les financements nécessaires à leur réalisation et organise la communication autour de ces événements.

ACTIVITÉS VISÉES

Quel que soit le contexte d'intervention, les activités professionnelles exercées par le/la Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels, sont les suivantes :

1. Accompagnement des porteur.euse.s de projets culturels (associations, entreprises culturelles, collectivités territoriales) dans la conception et la recherche de financements de leurs actions
2. Conception, organisation et mise en œuvre de projets culturels et événementiels (spectacle, exposition, festival, événement commémoratif, valorisation du patrimoine)
3. Développement des publics et des démarches de médiation
4. Développement des dimensions sociales, participatives et environnementales dans la construction des projets culturels
5. Promotion des projets culturels par la mise en œuvre d'une stratégie de communication

Les titulaires du titre de

Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels peuvent travailler comme :

- Chargé/Chargée de développement culturel
- Développeur/Développeuse culturelle
- Agent/Agente de développement culturel
- Chef/Cheffe de projet culturel
- Chef/Cheffe de projet événementiel
- Coordonnateur/Coordinatrice de développement culturel
- Consultant/Consultante culturelle
- Responsable d'association culturelle
- Chargé/Chargée de l'action culturelle

- Chargé/Chargée des événements et des commémorations
- Chargé/Chargée d'études (opérations de développement culturel)
- Chargé/Chargée de mission culture
- Chargé/Chargée de mission culture, arts et patrimoine
- Chargé/Chargée des affaires culturelles - Délégué/Déléguée culturel(le)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

En totale autonomie dans le cadre de petites structures ou pour les structures plus importantes au sein d'une équipe sous la direction d'un(e) chef/cheffe de service directeur (trice) de l'association, directeur (trice) du développement local et/ou culturel et social au sein d'une collectivité territoriale). Le/la Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels doit être capable de :

- Analyser les données socio-économiques, culturelles et politiques du territoire pour dégager des axes d'intervention et définir la nature des projets culturels pouvant être mis en place dans une logique de développement local.
- Conseiller et accompagner les porteur.euse.s de projets culturels dans la création de leur entreprise culturelle pour garantir la faisabilité du projet.
- Apporter des conseils techniques, artistiques et financiers pour le montage et la mise en cohérence des projets culturels.
- Construire des partenariats stratégiques (publics et privés) pour contribuer au développement et à la pérennisation des projets culturels.
- Rechercher des financements (publics et privés) pour optimiser la faisabilité du projet culturel.
- Définir les objectifs et le concept des projets culturels ou événementiels en prenant en compte, les orientations de la structure porteuse, les besoins culturels exprimés par le territoire et les conditions d'accès à l'offre culturelle.
- Identifier et mobiliser les partenariats stratégiques ainsi que les autres moyens (humains et logistiques) nécessaires à la réalisation qualitative du projet ou de l'événementiel.
- Élaborer le montage budgétaire pour garantir l'équilibre financier du projet en sollicitant des financements spécifiques.
- Planifier les différentes actions constitutives du projet culturel et organiser leur animation.
- Respecter les cadres réglementaires spécifiques aux secteurs culturels des projets pour en garantir la faisabilité.
- Coordonner les différent.e.s intervenant.e.s impliqué.e.s dans le projet culturel en rédigeant les cahiers des charges, et travailler avec l'équipe affectée par la structure à la mise en œuvre du projet.
- Mesurer les effets et l'impact des projets en construisant des outils d'évaluation.
- Analyser et exploiter les résultats de l'évaluation pour définir avec les structures porteuses du projet, les stratégies futures.
- Construire à partir d'objectifs définis, un programme d'action culturelle reposant sur des actions de médiation, de sensibilisation et de découverte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles, permettant de diversifier et de fidéliser les publics.
- Concevoir « dans et hors les murs », des actions de médiation et de sensibilisation culturelles à destination des jeunes publics et/ou des publics éloignés de l'offre culturelle.
- Définir et mettre en place, les formes et outils d'accompagnement nécessaires aux situations de médiation envisagées.
- Mobiliser et mettre en place les moyens permettant l'accueil et l'accompagnement qualitatif des différents publics ciblés.
- Construire un projet culturel s'inscrivant dans une démarche de développement durable en prenant en compte le territoire.
- Développer la dimension participative dans un projet culturel en donnant au plus grand nombre, dans le respect de leur diversité, la possibilité d'être impliqué.
- Élaborer un programme d'actions culturelles participatives, en s'appuyant sur les spécificités et les attentes du territoire et de la population, pour favoriser, la conception de projets « partagés » ou « co-construits ».
- Élaborer une stratégie globale de communication autour des projets culturels.
- Déterminer le(s) type(s) de communication événementielle le(s) plus pertinent(s) en fonction de la (des) cible(s) et du(des) message(s) à diffuser.
- Concevoir un plan de communication et de communication événementielle détaillant et planifiant dans le temps, l'ensemble des aspects opérationnels.
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle d'un plan média en utilisant des outils de suivi adaptés.
- Coordonner et mettre en œuvre la réalisation, des supports et des modes de communication choisis pour

promouvoir le(s) projet(s) et/ou l'(les) événementiel(s).

- Analyser l'impact et l'efficacité des différentes actions de communication mises en place dans le cadre de la campagne.

Blocs de compétences

RNCP34493BC01 — Accompagner des porteur.euse.s de projets culturels (associations, entreprises culturelles, collectivités territoriales) dans la conception et la recherche de financements de leurs actions

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Analyser les données socio-économiques, culturelles et politiques du territoire dans lequel s'inscrit le porteur du projet, pour dégager des axes d'intervention et définir la nature du ou des projets culturels pouvant être mis en place dans une logique de développement local.

Conseiller et accompagner les porteur.euse.s de projets culturels dans la création de leur entreprise culturelle (choix juridique, social et fiscal) (entreprises commerciales ou association relevant de la loi du 01/07/1901) pour garantir la faisabilité du projet, et dans la mise en place des personnes morales de droit privé à but non lucratif (association et Fonds de Dotation)

Apporter des conseils techniques, artistiques et financiers pour le montage et la mise en cohérence des différents projets culturels en fonction des attentes et de la stratégie de la collectivité.

Construire des partenariats stratégiques (publics et privés) pour contribuer au développement et à la pérennisation des projets culturels, accompagner la mise en place de coproductions avec les institutions ou les entreprises culturelles, les artistes et les auteur.e.s.

Rechercher des financements (publics ou privés) par la rédaction de dossiers de demande de subvention, de cofinancements issus du mécénat ou de cofinancements liés aux procédures d'Appels à Projets de la Commission Européenne (Sous-programme « Culture ») pour optimiser la faisabilité du projet culturel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation : L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury.

Contexte d'évaluation du Bloc : Le/la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de travailler comme Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels au sein de structures culturelles diverses, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.

Études de cas :

En s'appuyant sur les données (contexte territorial, type de structure, objectifs, éléments budgétaires...) qui lui sont fournies, le/la candidat.e est mis.e en situation d'accompagner des porteur.euse.s de projets culturels (Elu.e.s associatif.tive.s, élu.e.s locaux.locales et dirigeant.e.s d'entreprises culturelles) en produisant selon les cas traités :

- 1) Une note d'aide à la décision comprenant un budget prévisionnel permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet et la rédaction de la partie « Motivations » d'une demande de subvention après avoir analysé les critères d'attribution et les lignes de financements.
- 2) Une note de synthèse comprenant l'analyse de la situation juridique et fiscale d'une structure, des propositions et préconisations pour garantir la pérennité de la structure et son développement.
- 3) Un dossier de demande de subvention pour le cofinancement d'un Festival, accompagné d'un outil d'aide à la décision.
- 4) Un projet culturel Européen et sa note argumentaire.

Critères d'évaluation :

Le Jury examinera la capacité du/de la candidat.e à mobiliser de manière coordonnée et efficace l'ensemble des compétences du Bloc.

(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)

Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :

Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 1

Attestation : Un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat(te) à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.

RNCP34493BC02 — Concevoir, organiser et mettre en œuvre des projets culturels et événementiels (spectacle, exposition, festival, événement commémoratif, valorisation du patrimoine)

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Définir les objectifs et le concept du(des) projet(s) culturel(s) ou événementiel(s) en prenant en compte, les orientations de la structure porteuse, les besoins culturels exprimés par le territoire et les conditions d'accès à l'offre culturelle.

Identifier et mobiliser les partenariats stratégiques ainsi que les autres moyens (humains et logistiques) nécessaires à la réalisation qualitative du projet ou de l'événementiel, en s'appuyant sur sa connaissance du(des) domaine(s) culturel(s), du territoire et des réseaux constitués.

Élaborer le montage budgétaire pour garantir l'équilibre financier du projet en sollicitant des financements spécifiques.

Planifier les différentes actions constitutives du projet culturel et organiser leur animation.

Respecter le cadre réglementaire (administratif ou de sécurité) spécifique au domaine culturel porté par le projet (spectacle en salle ou en extérieur, exposition, valorisation du patrimoine, festival et fête de quartier...) pour garantir sa faisabilité.

Coordonner les différents intervenants impliqués dans le projet culturel en rédigeant les cahiers des charges, et travailler avec l'équipe affectée par la structure à la mise en œuvre du projet.

Mesurer les effets et l'impact du(des) projet(s) ou de l'événementiel culturel(s) au regard des objectifs et des critères de résultats définis en amont, en construisant des outils d'évaluation

Analyser et exploiter les résultats de l'évaluation pour définir avec les structures porteuses du projet, les stratégies futures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury.

Contexte d'évaluation du Bloc : Le/la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de travailler comme Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels au sein des services municipaux, d'une association ou d'une collectivité territoriale, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.

Études de cas :

En s'appuyant sur les données (contexte territorial, type de structure, objectifs et orientations, éléments budgétaires...) qui lui sont fournies, le/la candidat.e est mis.e en situation de concevoir des projets culturels et événementiels en décrivant les conditions de son organisation et de sa mise en œuvre (Fête de quartier, exposition éphémère commémorative, festival de spectacle-vivant, site réceptif de valorisation du Patrimoine...) en devant selon les cas traités :

1) Produire une note préparatoire et méthodologique concernant l'organisation d'une Fête de quartier en prenant en compte les souhaits et orientations des élu.e.s.

2) Fournir un rapport d'étude constituant un outil d'aide à la décision pour la projet de création d'un site réceptif de valorisation du patrimoine.

3) Concevoir une exposition éphémère commémorative.

4) Concevoir un événementiel permettant de promouvoir un équipement réceptif et son territoire d'implantation.

5) Concevoir un projet de développement de l'action culturelle à l'échelle d'un territoire, reposant sur la mise en place d'un festival itinérant, d'ateliers culturels pour les scolaires et la définition d'une programmation pour une future salle de spectacle.

Critères d'évaluation :

Le Jury examinera la capacité du/de la candidat.e à mobiliser de manière coordonnée et efficace l'ensemble des compétences du Bloc.

(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)

Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :

Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 2

Attestation : Un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat(te) à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétences.

RNCP34493BC03 — Développer les publics et les démarches de médiation

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Construire à partir d'objectifs définis, un programme d'action culturelle reposant sur des actions de médiation, de sensibilisation et de découverte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles, permettant de développer la fréquentation de sa structure, de diversifier et de fidéliser les publics.

Concevoir « dans et hors les murs », des actions de médiation et de sensibilisation culturelles à destination des jeunes publics et/ou des publics éloignés de l'offre culturelle, en travaillant avec les partenaires locaux et en s'appuyant sur les réseaux existants.

Définir et mettre en place, les formes et outils d'accompagnement nécessaires aux situations de médiation envisagées (livrets et brochures pédagogiques, visites accompagnées, rencontres avec des artistes, ateliers de pratiques)

Mobiliser et mettre en place les moyens (humains, matériels et organisationnels) permettant l'accueil et l'accompagnement qualitatif des différents publics ciblés par les actions de médiation, de sensibilisation et de découverte programmées au sein de sa structure ou à l'échelle du territoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury .

Contexte d'évaluation du Bloc : Le/la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de travailler comme Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels au sein du service médiation d'un équipement muséal ou du service culturel d'une collectivité territoriale, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.

Etudes de cas : En s'appuyant sur les données (contexte territorial, objectifs, rapports d'activité et d'orientation, éléments budgétaires...) qui lui sont fournies, le/la candidat.e est mis.e en situation de proposer des projets contribuant à développer les publics et les démarches de médiation en devant, selon les cas traités :

1) Présenter à partir du support de médiation de leur choix aux responsables des services culturel et éducation-citoyenneté, une programmation « dans et hors les murs » d'actions de médiation et de sensibilisation à destination des publics.

2) Concevoir et présenter à l'équipe de direction d'un équipement muséal à partir du support de médiation de leur choix, un projet d'animation permettant de diversifier et de fidéliser les publics.

Critères d'évaluation :

Le Jury examinera la capacité du/de la candidat.e à mobiliser de manière coordonnée et efficace l'ensemble des compétences du Bloc.

(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)

Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :

Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 3

Attestation : Un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat(te) à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétences.

RNCP34493BC04 — Développer les dimensions sociales, participatives et environnementales dans la construction des projets culturels

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Construire un projet culturel s'inscrivant dans une démarche de développement durable en prenant en compte le territoire, ses dimensions environnementales, économiques et sociales et en mobilisant les acteur.trice.s et partenaires locaux.

Développer la dimension participative dans un projet culturel en donnant au plus grand nombre, dans le respect de leur diversité, la possibilité d'être impliqué dans un processus de réalisation, de création ou dans la conception plus globale d'un projet, dans un objectif d'appropriation du territoire par ses habitant.e.s et de renforcement de la cohésion sociale.

Élaborer un programme d'actions culturelles participatives, en s'appuyant sur les spécificités et les attentes du territoire et de la population, pour favoriser, la construction de projets « partagés » ou « co-construits » et les relations

entre les différents publics, les habitant.e.s.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury .

Contexte d'évaluation : Le.la candidat.e est mis en situation professionnelle de travailler comme Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels pour une association située sur un territoire urbain, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.

Etudes de cas :En s'appuyant sur les données (contexte territorial, axes de développement...) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation de proposer des projets dans lesquels les dimensions sociales, participatives et environnementales sont ancrées, en devant selon les cas traités :

- 1) Rédiger une note définissant une stratégie de mise en place d'actions culturelles participatives sur un territoire.
- 2) Fournir une note préparatoire et méthodologique dans la perspective de la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire mêlant culture, urbanisme, art et démocratie participative, qui pourrait être développé sur une friche industrielle.

Critères d'évaluation :

Le Jury examinera la capacité du.de la candidat.e à mobiliser de manière coordonnée et efficace l'ensemble des compétences du Bloc.

(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)

Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :

Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 4

Attestation : Un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat(te) à l'issue de la validation du 4^{ème} bloc de compétences.

RNCP34493BC05 — Promouvoir des projets culturels par la mise en œuvre d'une stratégie de communication

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

Élaborer une stratégie globale de communication permettant dans le cadre d'objectifs définis par la structure culturelle d'organiser, de mettre en œuvre et de financer la promotion des projets et événements culturels programmés.

Déterminer le(s) type(s) de communication événementielle (publicité, relation presse et relation publique, communication numérique, événementielle, relations avec les partenaires...) le(s) plus pertinent(s) en fonction de la (des) cible(s) et du(des) message(s) à diffuser.

Concevoir un plan de communication et de communication événementielle (plan média ou calendrier de campagne) détaillant et planifiant dans le temps, l'ensemble des aspects opérationnels.

Accompagner la mise en œuvre opérationnelle d'un plan média en utilisant des outils de suivi adaptés.

Coordonner et mettre en œuvre la réalisation, des supports et des modes de communication choisis pour promouvoir le(s) projet(s) ou événementiel(s) (Affiches, plaquettes, invitations, médias, presse, relation publique, communication numérique web intégrant le Community management).

Analyser l'impact et l'efficacité des différentes actions de communication mises en place dans le cadre de la campagne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury .

Contexte d'évaluation : Le.la candidat.e est mis en situation professionnelle de travailler comme Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels au sein d'une structure territoriale à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.

Etudes de cas :

En s'appuyant sur les données (contexte territorial, axes de développement...) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation de devoir préparer la promotion de projets ou d'événementiels culturels en devant, selon les cas traités :

1. Proposer une stratégie de communication pour assurer la promotion de la programmation culturelle de la structure,

dans laquelle la communication événementielle est intégrée. A ce projet sera joint le Plan de communication envisagé et un projet d'article à insérer dans un support de presse écrite et/ou électronique.

2. Définir la campagne de communication d'un festival. Proposer une stratégie de communication à destination des institutionnels, des partenaires et des mécènes, rédiger un communiqué de presse et le discours inaugural de l'élu.e.

Critères d'évaluation :

Le Jury examinera la capacité du/de la candidat.e à mobiliser de manière coordonnée et efficace l'ensemble des compétences du Bloc.

(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)

Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :

Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 5

Attestation : Un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat(te) à l'issue de la validation du 5ème bloc de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité du métier de Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels s'exerce au sein :

1°) De structures du secteur des associations culturelles, socioculturelles, de développement et d'animation locale, de tourisme culturel, délégataires d'un service public culturel (action culturelle territoriale, équipement culturel)

Taille des structures : Majoritairement moins de 10 salariés (l'étude réalisée par le Centre d'économie de la Sorbonne dont l'exploitation a fait l'objet d'une communication de Valérie Deroin du DEPS du Ministère de la Culture en 2014 estime que 13% des associations culturelles emploient au moins un salarié, soit 169 000 personnes en 2011).

L'analyse de Valérie Deroin est confirmée et développée par l'étude de Jean-Philippe Rathle qui estime dans « Associations culturelles : état des lieux et typologie » (sept. 2019 - DEPS du Ministère de la Culture), qu'en 2013 sur 1,3 millions d'associations, une sur cinq déclare une activité culturelle, soit 263 400 associations. Soit près de 100 000 associations culturelles (37% de l'ensemble) qui œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, 65 000 dans les arts visuels et l'écriture (lieux d'exposition, ateliers et collectifs d'artistes), 50 000 dans l'animation socioculturelle, 35 000 dans le patrimoine et 15 000 dans l'enseignement artistique et culturel. 16% des ces associations culturelles ont recours à l'emploi salarié. Dans son étude de septembre 2019, le DEPS du Ministère de la Culture estime donc à 200 000 le nombre de salariés dans les associations culturelles.

2°) De structures du secteur des collectivités territoriales (agents contractuels ou titulaires de la F.P.T.) : Communes et E.P.C.I. (services concernés : Culture – Patrimoine – Développement Local – Jeunesse – Sénior – Politique de la Ville).

Taille des structures : Majoritairement des communes (petites ou de taille moyenne) et des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (de forme syndicale ou communautaire, principalement des Communautés de Communes).

3°) De structures du secteur des entreprises de conseil et/ou en charge de l'action culturelle d'équipements culturels.

Taille des structures : Majoritairement des TPE (Entreprises Individuelles dont le titulaire le Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels peut être le créateur, des SARL/EURL mais aussi des Entreprises publiques locales, dont des Sociétés d'Economie Mixte).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires du titre de Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels peuvent travailler comme :

- Chargé/Chargée de développement culturel
- Développeur/Développeuse culturelle
- Agent/Agente de développement culturel
- Chef/Cheffe de projet culturel
- Chef/Cheffe de projet événementiel
- Coordonnateur/Coordonnatrice de développement culturel
- Consultant/Consultante culturelle
- Responsable d'association culturelle
- Chargé/Chargée de l'action culturelle
- Chargé/Chargée des événements et des commémorations
- Chargé/Chargée d'études (opérations de développement culturel)
- Chargé/Chargée de mission culture

- Chargé/Chargée de mission culture, arts et patrimoine
- Chargé/Chargée des affaires culturelles - Délégué/Déléguée culturel(le)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Bac + 2 ou Niveau 5

ou

- Une pratique professionnelle avérée dans les secteurs de la culture et/ou du développement local et/ou du social et/ou de la communication

ou

- Une pratique amateur (bénévole) avérée et régulière au sein d'une association culturelle et/ou de développement local et/ou sociale

Dans l'ensemble des cas, les candidats à la formation de Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels devront posséder les qualités suivantes :

- Une bonne culture générale
- Une grande curiosité
- Une grande ouverture d'esprit
- Rigueur et organisation
- Capacité à travailler en équipe et un bon sens relationnel

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de 4 personnes dont 2 professionnel(le)s extérieur(e)s

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	28	0	93 %	58 %
2017	26	0	77 %	48 %
2016	23	0	82 %	55 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36639

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34493/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	56 437 €
Coût moyen par dossier	4 703 €
Durée moyenne	700 h
Période	08/2020 – 12/2021
France compétences	43 %
Reste à charge titulaire	34 %
France Travail	22 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.